

«CÉCILE B. ÉTAIT LA SECRÉTAIRE SEXUELLE D'EDOUARD STERN»

■ Le procès de la meurtrière d'Edouard Stern s'est ouvert hier devant la Cour d'assises.

■ Le mari de Cécile B. témoigne. Il ignorait que sa femme était la maîtresse du banquier.

■ L'ex-épouse parle du défunt comme d'un homme exceptionnel. L'accusée demande pardon à la famille.

CATHERINE FOCAS

Non, il ne savait pas qu'elle le trompait depuis des années. Non, il ne savait pas qu'elle lui mentait depuis des années. «Il y avait un pacte de fidélité entre nous et je ne mettais pas sa parole en doute.» Lui, c'est Xavier, le mari de Cécile B., qui a joué, hier, à l'ouverture du procès de la meurtrière d'Edouard Stern devant la Cour d'assises, le rôle de cocu magnifique: «C'est seulement après la mort d'Edouard que j'ai compris qu'ils étaient amants.»

Que disait-elle donc son épouse sur ses relations avec le banquier défunt? «Elle m'assurait qu'ils n'avaient pas de rapports intimes, qu'elle était simplement sa secrétaire sexuelle. Elle était très gentille, elle lui présentait les femmes qu'il désirait connaître.»

Massage et érection

Xavier a rencontré Cécile un soir de 1996, à un moment où tout allait mal dans sa vie. Elle lui a été présentée par un ami commun (ex-amant de Cécile) et il en est tombé éperdument amoureux. Ce chiropraticien vaudois, adepte des médecines douces, divorce et l'entretient: «Nous avons vingt et un ans de différence. Cécile n'était pas un bien acquis. Ce n'était pas facile pour une Parisienne de s'acclimater dans un milieu suisse, montreuisien.» Lorsqu'en mars 2002, elle lui présente quelqu'un d'«extraordinaire», qui se trouve être Edouard Stern, il lui cuisine «un bon repas» dans son appartement de Clarens. Lui aussi est impressionné par cet homme «exceptionnellement intelligent, rapide, incisif».

Mais, lui demande la présidente, ne voit-il pas que l'évolution de cette relation ne correspond pas à une amitié? Non, il ne le voit pas. Elle part de plus en plus souvent à Paris, elle suit Edouard dans ses safaris, elle ne fait plus l'amour avec lui, mais lui présente des notes de téléphones astronomiques après ses conversations avec le banquier. Il comprend tout, il pardonne tout, il console. Et même lorsque Cécile lui demande de masser son amant qui souffre du dos, il



Cour d'assises: la meurtrière Cécile B. (à g.) et à droite, son mari Xavier. Entrée du Palais de justice: au milieu, Mme Béatrice Stern et sa fille Mathilde. (DESSIN PATRICK TONDEUX/PHOTOS KEYSTONE/AFP/LAURENT GUIRAUD)

ne pense pas à mal. Il le fait sans broncher. Mais s'étonne tout de même de le voir aussitôt en érection: «J'étais dégoûté.»

Insultes et harcèlement

Question de Me Marc Bonnant, avocat de la famille Stern: «Quel regard portez-vous sur la femme qui fait en sorte que son mari masse son amant?» Le témoin explique l'emprise que cet homme exerçait sur elle, les domaines qu'il lui a permis de découvrir: la musique, les musées... Et brusquement il conclut: «J'ai été lâche.» Il se souvient d'Edouard Stern qui les harcelait dans leur appartement de Clarens. Qui les harcelait dans leur maison en France. Qui menaçait de tout casser. Et qui

finissait par l'insulter: «Petit con, cocu...»

Dans la matinée, l'ex-épouse du défunt a décrit combien ce dernier aimait profondément ses enfants (18, 20 et 22 ans). Malgré le divorce en 1999, Edouard Stern parlait presque chaque jour à sa famille. Cette femme élégante et digne explique à quel point elle était restée proche de lui: «Je ne peux plus lui demander conseil, lui exposer mes problèmes, lui qui m'a toujours soutenu. Si je suis qui je suis aujourd'hui, c'est grâce à lui.»

Un homme qu'elle décrit comment «gentil», mais «colérique», «soupe au lait», «Ça explosait, mais ça retombait aussitôt. J'ai aimé Edouard et je continue à l'aimer, il me

manque. Il avait des défauts comme tout le monde, mais il était exceptionnel.»

Un homme merveilleux

Cécile B. se lève pour exprimer ses regrets: «Je demande pardon, mais demander pardon est une offense, on ne peut pas demander pardon pour une chose pareille.» Les remords de cette femme pâle et amaigrie sont-ils sincères? Difficile à dire: «Je ne veux surtout pas accabler Edouard, poursuit-elle, ni salir sa mémoire. C'est vrai qu'il était le plus raffiné, le plus intelligent, le plus merveilleux des hommes...» Intervention de Me Bonnant: «Madame, il faut choisir. Si c'était un homme merveilleux, il ne fallait pas l'abattre.»

Lorsqu'il a reçu quatre balles dans le corps dont deux dans la tête, ce 28 février 2005, Edouard Stern, a-t-il souffert? C'est ce que voudrait savoir l'avocat pour pouvoir répondre aux questions de ses trois enfants. Le médecin légiste ne peut donner aucune certitude.

«J'ai pensé aux animaux»

«Il était comme une poupée en plastique, décrit Cécile B. Je ne réalisais pas que je tirais sur un homme. Après le premier coup, il s'est levé, il a fait un mouvement de rotation. J'ai pensé aux animaux dans les safaris en Afrique. J'ai eu peur qu'il souffre, alors j'ai encore tiré. Quand il est tombé, il ne bougeait plus.»

Le procès se poursuit.

Le million est toujours sur son compte!

Quatre ans après, la querelle sur le million de dollars est intacte. En témoigne la passe d'armes qui a opposé en début de soirée les avocats de Cécile B. au procureur général Daniel Zappelli.

L'audition du gestionnaire du compte de la Française au Credit Suisse a révélé que la somme versée par Edouard Stern avant sa mort a été placée en obligations produisant une rente annuelle de 4%. Laquelle continue de gonfler le compte en banque de l'inculpée, «malgré la crise», précise le banquier. Une situation à peine croyable.

«Est-ce que madame B. a donné des instructions pour restituer cet argent depuis son arrestation?» interroge le procureur. «Non, je n'ai pas, à ce jour, reçu un quelconque ordre de Madame B. pour restituer cet argent», répond l'employé du Credit Suisse. Cécile B. éclate en sanglots. Ses avocats bouillonnent.

«Cela fait trois ans et demi que je veux rendre ce million. Je l'ai écrit au juge», proteste la Française. Elle tend les bras en direction de la présidente et clame: «Prenez-le! prenez-le!» Furieux, ses avocats répondent à leur tour que le compte est sous séquestre et que c'est à la justice et donc au procureur de faire le nécessaire pour que l'argent soit rendu. Ce n'est pas le premier accrochage de la journée. Les larmes de Cécile B. n'émeuvent pas les parties civiles. Me Marc Bonnant, lui, affirme que la famille d'Edouard Stern ne veut pas de ce «million du crime.» «A sa réception, nous doublerons la somme qui sera ensuite reversée à une action caritative», promet-il.

Alain Jourdan



www.tdg.ch
Dossier: «Affaire Stern»: Cécile B. aux Assises. Galerie photo: «Affaire Stern»: le procès de Cécile B. a débuté.

La partie civile



(KEYSTONE)

«Madame, il faut choisir. Si c'était un homme merveilleux, il ne fallait pas l'abattre»

ME MARC BONNANT, AVOCAT DE LA FAMILLE STERN, S'ADRESSANT À CÉCILE B.

«Je demande pardon»

CÉCILE B.



Le procureur général

«Dois-je comprendre que Cécile B. pleure quand elle perd le million de dollars, mais pas lorsqu'elle tue son amant?»

Question du procureur général, Daniel Zappelli, à Xavier, le mari de l'accusée.



(KEYSTONE)